

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**9^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 26 septembre 1979,
à 10 h 40

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution du colonel Jean-Baptiste Bagaza, président de la République du Burundi	155
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. François-Poncet (France)	160
Déclaration de M. Pahr (Autriche)	165
Déclaration de M. Väyrynen (Finlande)	169

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

**Allocution du colonel Jean-Baptiste Bagaza,
président de la République du Burundi**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre ce matin une allocution du Président de la République du Burundi. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence le colonel Jean-Baptiste Bagaza, président de la République du Burundi, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. BAGAZA (Burundi) : La naissance dans une famille est naturellement une source de joie et d'espérance. Aussi, le peuple burundais partage et fait sienne la fierté légitime du peuple de Sainte-Lucie pour son accession à l'indépendance et son admission dans la grande famille des Nations Unies. L'entrée de Sainte-Lucie au sein de notre organisation constitue une preuve éloquente de l'universalité de notre organisation. La victoire du peuple de Sainte-Lucie est sans aucun doute un encouragement aux autres peuples en lutte pour leur dignité et leur liberté.

3. Dans un tout autre contexte, qu'il me soit permis de saluer la mémoire de ce grand homme d'Etat africain, Agostinho Neto, champion de la liberté et de l'indépendance réelles de l'Angola et défenseur infatigable de la paix et de la dignité en Afrique et dans le monde. Nous transmettons au peuple angolais nos condoléances les plus attristées et nos sentiments de solidarité et d'encouragement en ces heures difficiles.

4. Dès sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est assigné comme tâche fondamentale la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, l'instauration de la justice dans le monde et le renforcement des liens de coopération et de solidarité entre tous les peuples de notre planète. Le triomphe de ces idéaux exige, au préalable, l'établissement d'un système équitable et démocratique dans les relations internationales, la promotion d'un ordre de compréhension mutuelle et le respect des droits de l'homme et des peuples dans leur plénitude.

5. C'est dans ce contexte que se situe le combat que mène l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin aux injustices dans le monde et de créer les conditions d'une paix juste et durable nécessaire à la coopération fructueuse entre les nations.

6. L'œuvre accomplie dans ce domaine par les Nations Unies revêt, à nos yeux, une importance particulière. Aussi, nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Assemblée générale qui peut se féliciter d'avoir été constamment à la hauteur de sa mission et qui, de ce fait, constitue un cadre idéal de concertation, d'échange d'expériences et quelquefois de décisions.

7. Le bilan positif de l'Assemblée générale est dû non seulement à la maturité politique et au sens des responsabilités des Etats Membres, mais également à la clairvoyance et au dévouement des éminentes personnalités qui ont assumé avec compétence les fonctions de président de cet organe principal de notre organisation.

8. Monsieur le Président, en vous élisant à sa tête, l'Assemblée générale n'a pas seulement respecté ses principes et ses nobles traditions, elle a voulu aussi marquer l'importance et le sérieux qu'elle attache à cette session. Votre grande expérience dans les affaires internationales et votre engagement dans le soutien des peuples en lutte pour leur indépendance et leur dignité sont des gages sûrs pour le succès des présentes assises. Nous saisissons cette occasion solennelle pour vous présenter nos sincères félicitations pour la confiance que l'Assemblée générale vient de vous témoigner. Il va sans dire que l'hommage que nous vous rendons, au nom du peuple et du Gouvernement burundais, va tout naturellement à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, dont les liens de solidarité avec mon pays se sont tissés depuis longtemps et se sont renforcés à l'époque de notre lutte de libération nationale.

9. Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Liévano, de la Colombie, pour avoir conduit avec maîtrise et succès les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

10. Nous voudrions, enfin, saluer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont la compétence, l'intégrité et le dévouement au service de la paix et de la libération des peuples suscitent en nous des sentiments de profonde admiration et de grande estime.

11. L'œuvre qu'il a déjà accomplie depuis qu'il est à la tête du Secrétariat de notre organisation ne mérite pas seulement les félicitations et les encouragements. Nous profitons aussi de notre présence ici pour l'assurer de nouveau de notre confiance et du soutien total du peuple et du Gouvernement burundais dans sa noble mission d'œuvrer sans relâche pour le triomphe des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

12. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le Chef de l'Etat burundais participe personnellement aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette

décision n'est pas l'effet d'un hasard, mais la conséquence logique de la révolution que le peuple burundais a opérée le 1^{er} novembre 1976. Cette date constitue un grand tournant dans l'histoire de notre pays. Pour s'en rendre compte, il suffit de se référer à la période qui a précédé et à celle qui a suivi le changement radical intervenu à cette date. Pour situer l'Assemblée dans le temps, qu'il me soit permis de décrire brièvement l'histoire véritable de notre pays.

13. Dix-sept ans seulement se sont écoulés depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, grâce aux sacrifices suprêmes de notre peuple et au précieux concours des pays amis et de l'Organisation des Nations Unies.

14. A première vue, l'Etat burundais est jeune. Cependant, la réalité est tout autre. En effet, les livres d'histoire les plus critiques, de même que d'autres sources d'information les plus autorisées, sont unanimes à affirmer que l'Etat burundais, cohérent et organisé dans tous les secteurs de la vie nationale, remonte au XV^e siècle de l'ère chrétienne. La nation burundaise pouvait déjà, à cette époque, se féliciter de son unité multiséculaire dont les éléments déterminants demeurent, en premier lieu, la volonté de vivre en commun d'un peuple fier et jaloux de son indépendance nationale et de sa souveraineté, en second lieu, la même culture nationale et, enfin, une seule langue nationale, le kirundi, parlée à travers tout le pays où n'existe aucun dialecte.

15. Tous ces éléments forment la personnalité burundaise. Celle-ci a été le moteur de la nation qui, sous l'égide du parti de l'Union pour le progrès national [UPRONA], a remporté, le 18 septembre 1961, les élections organisées par la tutelle belge et supervisées par l'Organisation des Nations Unies. Cette victoire, on le sait, devait conduire le Burundi à l'indépendance véritable le 1^{er} juillet 1962. Ainsi, l'unité du peuple burundais était de nouveau scellée. Ainsi était tournée la page d'une période d'obscurantisme et d'humiliation et s'ouvrait une ère nouvelle de liberté et de coopération.

16. Malheureusement, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir n'ont pas respecté le verdict populaire. Des nationaux irresponsables se sont alliés aux ennemis de l'extérieur de notre pays pour diviser et exploiter un peuple uni, pacifique et laborieux.

17. Il était donc nécessaire de mettre en place les structures de l'Etat de façon à rendre possible et irréversible la création d'une société où règnent la concorde nationale et la justice sociale. Pour ce faire, le pouvoir doit être remis véritablement au peuple qui en est le détenteur. En vue d'atteindre ce but, il fallait créer des conditions permettant au peuple burundais de s'engager dans la voie de la reconstruction nationale. C'est dans ce contexte que nous avons adopté, dès le départ, un programme de redressement national dont l'élément essentiel est la réconciliation nationale. Ce souci majeur de notre politique a été à la base de toutes nos décisions. C'est ainsi que toutes les nominations aux postes de responsabilité et de commandement ont été uniquement inspirées par les critères de compétence et de patriotisme.

18. L'importance de cette politique de réconciliation nationale n'a pas relégué au second plan les autres secteurs stratégiques de la vie du pays. C'est ainsi que le programme de redressement national s'est fixé comme autres objectifs immédiats, d'une part, le combat contre la misère et la faim, contre l'ignorance et la maladie et, d'autre part,

la lutte contre les injustices sociales et l'exploitation de l'homme par l'homme.

19. Cette politique s'est traduite par les mesures suivantes. Dans le domaine de l'agriculture, il a été décidé, premièrement, d'augmenter la production des biens de consommation en général et des denrées alimentaires en particulier, et, deuxièmement, de diversifier les produits d'exportation. En ce qui concerne le monde rural, le gouvernement a lancé une politique d'amélioration ou de modernisation de l'habitat, d'électrification des centres importants du pays, d'adduction d'eau dans les pôles de développement et dans les villages. Dans le domaine de l'enseignement, le gouvernement a adopté des mesures importantes en vue de permettre à tous les Burundais, sans discrimination aucune, de fréquenter l'école et l'université dans les mêmes conditions. Cette politique de démocratisation de l'enseignement s'est traduite, notamment, par la prise en charge par l'Etat de tous les enseignants et de tous les professeurs, par la construction d'infrastructures scolaires et universitaires, par la fourniture de matériel didactique et d'équipement scientifique, et par l'octroi de bourses d'études à tous les étudiants dont on n'exige, comme seule condition, que de réussir les examens ou les concours.

20. Dans le domaine de la santé, le gouvernement a décidé le développement et l'amélioration des infrastructures de ce secteur tout en favorisant la formation et le perfectionnement des cadres.

21. Ces mesures salutaires seraient sans lendemain si la justice sociale, dans toutes ses dimensions, n'était pas instaurée. C'est la raison pour laquelle la révolution populaire du 1^{er} novembre 1976 a exigé la suppression des séquelles de la féodalité. C'est dans ce contexte que furent décidées la réforme agraire, la réforme fiscale et, enfin, la mise sur pied d'une justice saine et rapprochée du peuple par la création de nouveaux tribunaux.

22. Toutes ces mesures ont été prises en réponse aux vœux que le peuple a clairement exprimés au cours de nombreuses consultations que nous avons entreprises dès les premières heures de la révolution du 1^{er} novembre 1976. C'est le dialogue permanent entre le peuple et nous qui nous permet, aujourd'hui, de donner un sens réel à la devise bien connue : "Gouverner par le peuple, avec le peuple et pour le peuple".

23. La réorganisation du parti UPRONA, creuset de l'unité nationale et dépositaire de l'indépendance du pays, n'a d'autre but que de remettre le pouvoir au peuple à travers ses organisations.

24. Par respect des aspirations profondes du peuple burundais, nous avons tout mis en œuvre pour que ce parti de masse, auquel on est entièrement libre d'adhérer, soit en mesure de concevoir, d'orienter et de contrôler toutes les activités politiques, économiques et socio-culturelles de notre pays.

25. En vue de permettre au peuple burundais d'exercer effectivement ses prérogatives de souveraineté, nous avons créé les conditions adéquates pour que le parti guide et contrôle réellement l'exécutif. En d'autres termes, le peuple dirige et gère ses propres affaires dans les communes et les provinces. Les dirigeants ne sont maintenus dans leurs fonctions que dans la mesure où ils jouissent de la confiance du peuple.

26. Grâce à la maturité politique de notre peuple, nous estimons que le temps est venu de lui permettre de choisir

ses dirigeants à tous les niveaux. Cette mission incombe au Congrès national du parti UPRONA, dont les assises prévues à la fin de cette année constitueront, en fait, le couronnement des orientations et des actions déjà arrêtées au niveau des assemblées communales et des congrès provinciaux de l'UPRONA rénovée.

27. A la lumière de ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'Etat que nous organisons est celui qui permet au peuple burundais de perpétuer son histoire, de renforcer son unité séculaire, de consolider la victoire déjà remportée, de bâtir sa démocratie et de déterminer son avenir d'une façon libre et souveraine. Il s'agit, en réalité, pour le peuple burundais, de se prononcer sur le type de société qui sauvegarde sa personnalité tout en lui garantissant le progrès dans un monde en pleine mutation.

28. Ce rôle revient au Congrès national du parti. C'est la raison pour laquelle nous considérons, à juste titre, que ces assises du parti constitueront un événement de première importance dans la vie nationale du peuple burundais. Aussi, nous avons tenu à y associer les Nations Unies et toute la communauté internationale. Cela était d'autant plus justifié que nous, Burundais, considérons qu'il doit exister une certaine harmonie entre les options intérieures et la politique étrangère d'un pays.

29. Les principes moteurs de la politique étrangère de notre pays sont bien connus. Il s'agit du bon voisinage, du non-alignement positif, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de la coopération internationale et du soutien aux mouvements de libération nationale.

30. A la lumière de ces principes, pour nous intangibles, nous nous proposons d'aborder les thèmes relatifs à la question de décolonisation, aux problèmes de la sécurité dans le monde, à l'avènement d'un nouvel ordre mondial et à la question des droits de l'homme.

31. L'émergence de nouvelles nations indépendantes est un événement primordial dans les relations internationales en ce dernier quart du XX^e siècle. Ce phénomène s'explique par la lutte des peuples soumis à la domination coloniale et par la solidarité internationale. Dans ce processus irréversible de libération, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important. Cependant, en dépit du volume impressionnant des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, l'œuvre de décolonisation n'est pas encore achevée.

32. Nous croyons que le temps est venu de s'attaquer aux vrais obstacles à la décolonisation.

33. En ce qui concerne l'Afrique, nous sommes arrivés à la conclusion que ce sont les intérêts stratégiques et matériels qui retardent la libération de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe et du Sahara occidental.

34. De nos jours, l'Afrique est devenue malheureusement le théâtre de la rivalité des grandes puissances. Ce regain d'intérêt pour l'Afrique s'explique sûrement, en premier lieu, par la situation géographique de notre continent que baignent les deux océans, Atlantique et Indien, et la mer Méditerranée; en second lieu, par la remise en cause des alliances politico-militaires en Afrique australe consécutivement à la libération du Mozambique et de l'Angola; et, en troisième lieu, par le fait que l'Afrique constitue un immense réservoir de matières premières et qu'elle possède des ressources très importantes, encore inexploitées faute de cadres compétents et de moyens financiers suffisants.

35. Ces trois éléments sont à la base de certaines politiques de puissance et de domination telles que les installations militaires et la présence de bâtiments de guerre à proximité du continent africain, telles que les politiques d'agression que mettent continuellement en œuvre les régimes racistes et colonialistes de Pretoria et de Salisbury contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Ce sont également ces intérêts stratégiques et économiques qui dictent à certains gouvernements les plans de déstabilisation politique et économique des régimes progressistes en Afrique.

36. Conscients de ces obstacles qui se dressent sur le chemin de la libération des territoires africains encore sous domination raciste et colonialiste, nous sommes convaincus qu'il revient à notre organisation de prendre des mesures courageuses exigées par cette situation.

37. A la lumière des événements qui se déroulent en Afrique australe, l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures énergiques et courageuses exigées par le prix de la liberté et de la dignité. Nous invitons spécialement les Etats Membres qui entretiennent des relations de toutes sortes avec ces régimes racistes et colonialistes de l'Afrique australe à revoir leur politique qui est en contradiction évidente avec leur système de gouvernement et leurs déclarations à l'Organisation des Nations Unies. A l'heure de la coopération et de l'interdépendance des Etats, il est incompréhensible que des millions d'êtres humains soient sacrifiés à cause d'intérêts stratégiques et économiques sans lendemain, car tôt ou tard les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe seront les vrais maîtres de leur pays et de leurs ressources. L'histoire, dans ce domaine, est riche d'enseignements.

38. C'est pour cette raison que nous suggérons aux puissances ayant leurs intérêts en Afrique australe de tourner la page de la collaboration avec les régimes racistes et colonialistes de Pretoria et de Salisbury pour s'engager désormais dans la voie du soutien aux mouvements de libération nationale, en vue de préparer l'indépendance de ces pays encore sous domination coloniale et de jeter les bases d'une coopération solide.

39. L'exemple de la coopération intense qui existe entre les Etats indépendants de l'Afrique et leurs partenaires du monde occidental devrait apaiser la crainte exagérée et non justifiée que certains pays ou certaines sociétés éprouvent quant au maintien de leurs intérêts en Afrique australe après la libération de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe.

40. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est réaliste d'isoler complètement les régimes racistes et colonialistes de l'Afrique australe. Nous prions donc instamment le Conseil de sécurité de recourir aux dispositions du Chapitre VII de la Charte pour imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud. Nous espérons, par ailleurs, que les sanctions économiques décrétées contre la Rhodésie seront renforcées.

41. Quant à nous, nous continuerons à appuyer les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA], à savoir la South West Africa People's Organization pour la Namibie, le Front patriotique pour le Zimbabwe et l'African National Congress d'Afrique du Sud ainsi que le Pan Africanist Congress of Azania.

42. Nous voudrions enfin rendre hommage aux pays de première ligne dont la solidarité avec les mouvements de

libération a été un grand encouragement pour tous ces peuples en lutte pour leur survie et leur dignité. La communauté internationale devrait soutenir davantage ces pays victimes d'actes d'agression répétés et non provoqués de la part de ces régimes condamnés par l'histoire.

43. La situation qui prévaut au Sahara occidental est le résultat d'une politique délibérée de recolonisation qui s'est manifestée par l'invasion, l'occupation et la négation de la personnalité du peuple sahraoui. La seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Monrovia, au Libéria, au mois de juillet dernier, a réaffirmé d'une part le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, et d'autre part a reconnu la nécessité de permettre à ce peuple de se prononcer librement sur son avenir [voir A/34/552, p. 95 et 96]. Le Gouvernement burundais a toujours soutenu la juste cause du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO¹. Nous espérons que la voix de la sagesse africaine sera entendue par toutes les parties concernées et que le peuple sahraoui sera enfin maître de son territoire et de son destin. Ainsi les armes se tairont et s'ouvrira une ère nouvelle de coopération et de paix dans la région.

44. La situation qui prévaut au Moyen-Orient constitue une grande préoccupation pour nous tous. La communauté internationale a été témoin ces derniers temps d'une grande offensive diplomatique qui a abouti à la signature des accords entre l'Egypte et Israël. D'aucuns avaient pensé qu'il s'agissait d'un pas important sur le chemin de la paix. Malheureusement, à l'heure actuelle la paix et la sécurité demeurent toujours compromises. Le peuple palestinien est toujours privé de sa patrie et bien d'autres questions demeurent sans réponse, telles que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et le statut de Jérusalem.

45. La solution juste et durable de la question du Moyen-Orient devra nécessairement tenir compte de tous ces éléments qui convergent en fait vers la reconnaissance d'une patrie et la formation d'un Etat indépendant. C'est dans ce contexte que nous encourageons toute initiative tendant à relancer les négociations de paix entre toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], représentant le peuple palestinien.

46. Devant l'aggravation des tensions en Méditerranée, nous lançons un appel aux Etats qui sont parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour qu'ils transforment la région en une zone de paix et de coopération.

47. Dans le même contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous appuyons sans réserves les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971. En vue de garantir la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement fructueux de la région, nous demandons à tous les Etats de revoir leur politique de puissance qui consiste à installer et à maintenir des bases militaires dans cette zone.

48. La paix est un tout indivisible. La sécurité en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient serait précaire si le continent asiatique, où se trouve la plus grande partie de l'humanité, était confronté à des conflits de grande envergure. Nous avons un grand respect pour ces peuples aux

civilisations multiséculaires. Le continent africain a des liens de solidarité agissante, forgés par l'histoire de libération des peuples africains et asiatiques.

49. C'est dans ce souci de sauvegarder la paix mondiale dans cette région que nous prions tous les Etats du Sud-Est asiatique de régler par eux-mêmes et sans ingérence extérieure tous leurs conflits ou différends. Nous espérons sincèrement que, grâce à leur génie propre, ces Etats pourront surmonter les obstacles à leurs négociations en vue de créer des conditions de paix viable et de coopération fructueuse dans la région.

50. S'agissant de la question coréenne, notre gouvernement soutient les efforts de la réunification pacifique et indépendante de la patrie coréenne. En vue d'atteindre ce but, il est impérieux de procéder au retrait de toutes les troupes étrangères et au démantèlement de toutes les bases et autres installations militaires étrangères établies en Corée du Sud. Nous aimerions attirer également l'attention de la communauté internationale sur les conséquences fâcheuses de l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'une Corée divisée.

51. La seconde guerre mondiale a suffisamment montré le drame de l'humanité menacée dans son existence par l'arsenal de destruction massive que la science et la technique ont mis à la disposition des sociétés humaines. Aussi est-il urgent, pour la survie même de l'espèce humaine, de tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle conflagration planétaire et pour décourager toute escalade de la violence. La seule façon d'y parvenir est de procéder au désarmement général et complet. Celui-ci ne pourra se réaliser que grâce à la promotion des sentiments de solidarité et d'amitié entre les peuples et grâce à la mobilisation des consciences face au danger que constitue la course aux armements.

52. Dans ces conditions, seul l'engagement politique des Etats pourra déclencher le processus de désarmement. Dans ce contexte, le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2] est une étape qui mérite d'être soulignée. Il est important que les mesures préconisées dans ce document soient suivies d'effet.

53. Un autre signe encourageant est la signature, par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, des accords résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Nous espérons qu'une troisième série de négociations pourra être entreprise dans un avenir proche.

54. Il est par ailleurs tout indiqué d'encourager les initiatives entreprises dans le but de créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce cadre, il s'avère impérieux de prendre les dispositions appropriées pour l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique², pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et dans l'Asie du Sud et pour le respect des traités et protocoles portant interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

55. Toutes ces mesures ne visent bien entendu que l'établissement d'une paix véritable. Cela implique sans aucun doute l'arrêt de la course aux armements, la réduction des

¹ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

² Adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa première session ordinaire, tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes*, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

armements classiques, la destruction des stocks d'armes de destruction massive.

56. Néanmoins, si nous voulons réellement instaurer une paix authentique, nous devons œuvrer pour la réalisation universelle d'un ordre de justice et d'équité dans les relations internationales.

57. Le fossé qui ne cesse de s'élargir entre les pays pauvres et les pays nantis, la persistance d'un régime international d'injustice dans le partage des ressources et le maintien de rapports de domination sont des facteurs générateurs de graves tensions qui compromettent, à la longue, l'instauration d'une paix véritable à l'échelle de notre planète.

58. La réponse à cette situation ne peut être recherchée que dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'instauration d'un ordre international basé sur la justice et l'équité. L'avènement d'un ordre international nouveau dans le domaine des relations économiques et dans le domaine de l'information sera donc notre thème suivant.

59. En dépit des efforts déployés lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et, ensuite, au cours de la Conférence Nord-Sud, tenue à Paris³, et aux sessions de la CNUCED, force nous est de constater que la situation d'inégalité et d'injustice ne fait qu'empirer; d'où la nécessité d'un combat pour transformer le système de dépendance et d'exploitation en relations d'avantages mutuels. Il faut tout de suite préciser que cette lutte de libération économique dans laquelle sont engagés les pays du tiers monde n'est pas dirigée contre les pays industrialisés.

60. En effet, les revendications des pays en développement sont essentiellement le droit souverain sur leurs propres ressources, l'établissement des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières en provenance de ces pays, la création de conditions raisonnables d'accès au marché international, le transfert de la science et de la technologie vers les pays en développement, la réforme du système monétaire international et, enfin, la coopération internationale dépouillée de toute aliénation et de toute humiliation.

61. Ces exigences des pays du tiers monde tiennent réellement compte de l'interdépendance des nations et de la complémentarité des économies mondiales.

62. Cette réalité a pesé de tout son poids lors de la crise du pétrole de 1973. A partir de cette date, il aurait fallu adopter des mesures énergiques capables d'agir sur les causes profondes de la crise. Les pays industrialisés n'ont pas eu le courage de s'engager dans cette voie; d'où les difficultés presque insurmontables auxquelles doivent faire face tous les pays. Il faut cependant reconnaître que cette crise a été ressentie plus durement par les pays en développement les moins avancés et les pays enclavés, qui sont les plus sérieusement affectés.

63. C'est la raison pour laquelle nous estimons que cette catégorie de pays mérite une attention spéciale de la part de la communauté internationale. Nous espérons que, dans la nouvelle stratégie de développement et dans les programmes que poursuit le système des Nations Unies dans son ensemble, la grande partie de l'aide sera consacrée aux catégories des pays les plus démunis.

³ Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

64. Dans ce contexte, nous voudrions insister sur les difficultés particulières des pays sans littoral. La communauté internationale a été depuis quelque temps sensibilisée à cette situation. L'Organisation des Nations Unies a même préconisé des mesures spéciales en faveur de ces pays.

65. La création du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral était une réponse à la préoccupation de ces pays. Malheureusement, pour des raisons encore mal précisées, ce fonds n'a bénéficié auprès des pays développés ni de la sympathie ni du soutien nécessaire à la réalisation de ses objectifs. Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret, car l'enclavement ne peut être vaincu sans l'assistance des pays industrialisés. En disant cela, nous ne voulons en aucune façon minimiser la coopération sous-régionale ou régionale dans ce domaine.

66. La nécessité de l'octroi d'une assistance financière et technique plus importante est d'autant plus justifiée que ces pays enclavés font partie de la catégorie des pays en développement les moins avancés. Comme vous le savez, la communauté internationale a été constamment sensibilisée à la situation vulnérable de ces pays en développement les plus démunis.

67. En réponse aux vœux de ces pays, la cinquième session de la CNUCED a préconisé un programme d'action⁴ qui mérite l'appui sans réserve des États Membres et de toute la communauté internationale. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que la communauté internationale renforcera la coopération avec les pays victimes de la sécheresse, des calamités naturelles et avec ceux qui sont géographiquement désavantagés.

68. L'assistance des pays développés ne pourra atteindre ses objectifs que dans la mesure où les pays en développement eux-mêmes seront convaincus de la nécessité de renforcer leur coopération.

69. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires l'année dernière, a posé des jalons importants dans ce domaine. Nous tenons à réaffirmer notre soutien au Plan d'action adopté par la Conférence⁵. Il nous semble indiqué, en effet, de faire appel à nos amis du tiers monde qui possèdent une technologie adaptée à nos conditions et qui disposent de ressources financières importantes. Dans ce contexte, nous saluons comme un événement important la coopération intense qui existe entre l'Afrique et le monde arabe, dont les liens géographiques et culturels sont des gages sûrs pour le renforcement de cette solidarité.

70. Nous nous félicitons également de la coopération de plus en plus importante entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

71. Toutefois, cette coopération entre les pays en développement serait renforcée si la circulation des personnes et des biens n'était pas freinée, entre autres, par le manque d'infrastructure dans les domaines des transports et des communications. Cela est spécialement vrai pour l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies l'a reconnu offi-

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

⁵ Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août — 12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif).

ciellement par la proclamation de la Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique pour la période 1978-1988. Cette décision a été accueillie comme un élément essentiel dans la stratégie du développement intégral du continent africain. Aussi espérons-nous que le programme et les mesures proposés par l'OUA trouveront un large écho favorable auprès des Etats Membres et tout le système des Nations Unies.

72. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre appréciation au PNUD qui a fait œuvre de premier pionnier dans ce domaine. En effet, le PNUD a donné le ton par la décision de prélever un certain montant sur la réserve en vue de soutenir les objectifs de la Décennie. Nous avons le ferme espoir que cet exemple sera suivi par les Etats Membres et toutes les institutions internationales.

73. De plus, il s'avère indispensable de réserver dans la nouvelle stratégie de développement un chapitre important sur la Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique⁶. Ce sera, à notre avis, une contribution importante à l'avènement du nouvel ordre économique international.

74. Le nouvel ordre mondial est fondé non seulement sur la justice et l'équité dans les relations économiques internationales mais également sur la démocratisation de l'information. On ne soulignera jamais assez le rôle que l'information peut jouer sur le plan de la compréhension entre les hommes et de la connaissance réciproque entre les peuples. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable, croyons-nous, de renforcer la coopération verticale et horizontale en vue de parvenir à une circulation libre et équilibrée de l'information. Nous devons reconnaître la valeur et la qualité de l'œuvre réalisée dans ce domaine par l'UNESCO.

75. Nous voulons également encourager les travaux du Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information. Nous souhaitons néanmoins une coopération étroite entre l'UNESCO et le Département de l'information des Nations Unies. Dans cet effort dans la recherche de l'objectivité dans le cadre de l'information, il faut reconnaître le rôle important des organisations non officielles. Il faudrait encourager les efforts tendant à établir une coopération plus organisée et plus fructueuse entre le monde public et privé.

76. Pour nous, nous sommes prêts à envisager toutes les formules de coopération avec les représentants de ce secteur, lequel exerce une influence considérable sur la vie des individus et des peuples. Il n'est pas exagéré, en effet, d'affirmer que beaucoup de changements dans le monde sont dus à la révolution technologique des moyens d'information. Si aujourd'hui, par exemple, le respect des droits de l'homme est un élément important pour la crédibilité d'un gouvernement, cela est dû en grande partie aux moyens de publicité dont se servent les organes d'information.

77. Puisque nous parlons des droits de l'homme, qu'il me soit permis de préciser la position de notre gouvernement sur cette question qui constitue une préoccupation fondamentale pour la communauté internationale.

78. Pendant longtemps, l'accent a été mis sur les droits civiques et politiques, laissant de côté les droits économiques, sociaux et culturels. Pour ce qui nous concerne, nous sommes en faveur de l'indissolubilité de tous ces droits

dans la conception et de leur universalité dans l'application. Ainsi conçus, les droits de l'homme englobent, d'une part, les droits de l'individu en général, les droits de la femme et les droits de l'enfant en particulier, et, d'autre part, les droits des peuples et des Etats.

79. Il nous paraît évident que c'est l'intégralité des droits de l'homme qui devrait nous guider dans nos politiques et nos positions au sein des organes appropriés des Nations Unies. Membre de la Commission des droits de l'homme, le Burundi entend s'acquitter de son mandat dans ce cadre.

80. Nous espérons mériter ainsi la confiance que les gouvernements ont témoignée à notre révolution.

81. L'Assemblée peut être assurée de l'engagement de notre gouvernement à faire triompher la cause de la liberté des hommes et des peuples. Ainsi, nous aurons contribué à l'édification d'un monde meilleur, dominé par la justice et la coopération. Nous disons cela parce que nous sommes convaincus, comme tous les membres de l'Assemblée, que tous nos efforts devraient converger vers la construction d'une nouvelle société fondée sur l'amitié et la solidarité parce que l'humanité à laquelle nous appartenons tous a le même destin.

82. La participation des Etats aux travaux de l'Assemblée générale est le meilleur témoignage de votre engagement dans cette voie de la justice et de la solidarité.

83. Nous voulons saluer en eux les artisans de cette société où règneront la paix, la fraternité et la solidarité.

84. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République du Burundi du discours important qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

85. M. FRANÇOIS-PONCET (France) : Notre assemblée générale n'a pas d'autre objet que le service de la paix, et, pourtant, d'une session à l'autre nous enregistrons ici les conséquences du malheur. Une année, c'est pour nous, dirigeants, beaucoup d'activités diplomatiques, mais c'est aussi, pour certains peuples, beaucoup de souffrances : 1 million de réfugiés, 250 000 victimes de guerre, une quinzaine de nos Etats impliqués dans des conflits armés.

86. Cependant, si graves et si douloureux que soient ces conflits, ils n'ont pas mis en péril, jusqu'ici, la paix globale que connaît le monde depuis 1945. Paix insuffisante assurément, mais paix quand même, sans laquelle tous les efforts pour le progrès seraient ruinés dans le cataclysme général. Cette paix n'a pas été celle de la terreur et de l'immobilisme. Malgré ses insuffisances, malgré ses échecs, notre monde a progressé dans ce dernier tiers de siècle plus que pendant les trois siècles précédents. J'en donnerai seulement trois preuves : les vieilles nations d'Europe ont su oublier leurs conflits séculaires pour se rassembler dans une œuvre de réconciliation; la Chine, immense, si longtemps tenue à l'écart, a retrouvé dans la communauté des nations sa juste place; enfin, plus de 100 Etats sont devenus indépendants et peuvent aujourd'hui faire entendre leur voix à cette tribune, qui est vraiment devenue la tribune du monde.

⁶ Voir document E/1979/77.

87. Voilà qui prouve la capacité de l'humanité à évoluer; voilà qui démontre qu'il n'y a pas une fatalité des catastrophes, pour peu que la volonté humaine se dresse.

88. La communauté des nations a su faire preuve de son unanimité sur un point, négatif il est vrai, mais qui est désormais un fait d'histoire : éviter pendant plus de 30 ans la guerre mondiale. Pourquoi ne pas aller plus loin maintenant, exprimer positivement cette unanimité, unir nos efforts contre les autres périls qui menacent la paix ?

89. Trente ans sans guerre générale : nous avons montré que c'était possible. Trente ans pour assurer la survie de l'humanité : voilà le problème qui nous est posé, très concrètement, car, d'ici à l'an 2000, ce sont 2 milliards d'êtres humains supplémentaires qu'il faudra nourrir. Deux milliards, c'était la population du globe en 1925.

90. Si un monde divisé en blocs antagonistes se dispute des ressources limitées au lieu de s'unir pour les développer, il vivra son interdépendance comme une menace alors qu'il doit l'organiser comme une solidarité, en vue de parvenir à une plus grande sécurité et à une réelle organisation qui sont les trois composantes d'une paix véritable.

91. C'est pourquoi, je traiterai successivement ces trois points : un monde plus solidaire, qui parviendra à régler, pour le bien de tous, les deux problèmes dont dépend l'avenir de chacun de nos peuples : la pauvreté et l'énergie; un monde plus sûr qui entreprendra le désarmement; un monde mieux organisé, plus humain, où, à côté d'une organisation comme la nôtre, dont le rôle ne peut que croître, s'organiseront les nouvelles solidarités régionales.

92. Un monde plus solidaire : sans oublier un seul instant le devoir moral, qui donne à la solidarité son sens plénier, je voudrais démontrer qu'elle est aussi une exigence de survie de l'humanité. Car nous ne survivrons que si nous résolvons deux problèmes : celui de la pauvreté et celui de l'énergie. La pauvreté c'est l'échec du progrès — c'est donc notre échec à tous. L'énergie c'est le cœur du progrès — c'est donc notre impératif commun.

93. La pauvreté : comment décrire ce fléau sans tomber dans l'abstraction des chiffres ou la démagogie des bons sentiments ? Et pourtant il faut imposer cette évidence que l'esprit refuse : la pauvreté ne recule pas; le développement parvient à la contenir, non à la réduire; les régions les plus pauvres s'appauvrissent encore. Un demi-milliard d'êtres ne mangent pas à leur faim. Un demi-milliard au moins ne savent ni lire ni écrire. Plus d'un milliard n'ont accès ni à l'eau potable ni aux soins médicaux élémentaires. Oui, la pauvreté n'a pas lâché prise. Elle nargue le monde moderne; ce n'est plus la pauvreté humble et silencieuse qui a escorté l'humanité tout au long de son histoire et par toute la terre. Elle a emprunté au monde moderne sa violence, son bruit, ses grandes ondes. Pauvreté des bidonvilles, pauvreté des peuples sans terre, pauvreté de frustration au moins autant que de famine : voilà la face du monde dont nous ne devons pas nous détourner.

94. Nous devons au contraire l'affronter, et tous ensemble il faut déclarer la guerre à la pauvreté, sur plusieurs fronts. Celui de l'alimentation : un effort majeur, national et international, de développement rural doit prendre le relais de la "révolution verte" des années 60, en vue d'améliorer le taux de croissance de la production agricole, notamment dans les pays à bas revenu d'Asie et d'Afrique. Celui de l'emploi : la lutte contre la pauvreté passe par un effort massif de création d'emplois productifs, 550 millions d'ici l'an 2000, selon la Banque mondiale. Celui du

financement enfin : l'intérêt de tous les pays est d'éviter que des contraintes de financement arrêtent le mouvement d'intégration économique mondiale qui est désormais heureusement lancé. Or, l'endettement des pays en développement a plus que doublé depuis 1974. Désormais, le service de la dette augmente plus vite que la dette elle-même. La France appuiera donc des mesures tendant à augmenter les capacités de financement du FMI pour l'ajustement des balances des paiements en souhaitant que l'action entreprise soit particulièrement orientée vers les besoins des pays les plus démunis. La France estime également nécessaire qu'un effort accru soit consenti au bénéfice de ces pays dans le domaine de l'aide publique au développement. Je rappelle que la France a annulé la dette que certains de ces pays avaient envers elle.

95. A cette aide, qui d'ailleurs ne nous dispense pas d'apporter notre concours à d'autres pays dont le développement est en cours, tous les pays doivent participer, notamment en ouvrant leurs frontières aux produits manufacturés des pays les plus démunis, en permettant à ces pays un accès aux ressources naturelles, notamment à celles de la mer, en accroissant enfin le volume de l'aide multilatérale. La France a, pour sa part, décidé de doubler d'ici à 1981 sa contribution au PNUD et, dès cette année, elle augmentera sa participation de plus de 50 p. 100.

96. L'énergie : l'angoisse du monde tient aux ruptures dont il nous menace : explosion démographique et pénurie des ressources, qui remettraient en cause la croissance et donc la nécessaire progression de l'emploi. Or, il n'y a ni croissance, ni emplois nouveaux sans énergie supplémentaire, même si le perfectionnement des techniques et de l'organisation permet une croissance plus économe en énergie.

97. Il est vrai — et nous le savons bien tous — que les différentes catégories de pays n'ont pas les mêmes intérêts, ni la même analyse de ce problème de l'énergie. Pour le résoudre, commençons donc par nous comprendre et par admettre le bien-fondé de nos préoccupations respectives.

98. Les pays producteurs ont le légitime souci de préparer l'avenir de leur développement et donc d'assurer, par une gestion rigoureuse de leurs ressources non renouvelables et par le maintien de la valeur de leurs avoirs, les bases de leur croissance future dans un environnement économique prospère.

99. Les pays industrialisés, pour qui le pétrole constitue encore une ressource fondamentale, souhaitent la stabilité des approvisionnements en volume et en prix, afin de garantir une croissance en tout état de cause nécessaire à l'équilibre économique mondial.

100. Les pays en développement non producteurs de pétrole sont, notamment les plus démunis d'entre eux, dans cette situation paradoxale de ressentir plus sévèrement encore que les autres les tensions sur le marché pétrolier alors qu'ils n'y occupent qu'une place modeste. Mais leur économie est davantage affectée par la hausse des prix du pétrole.

101. J'affirme que nous devons nous comprendre et nous rapprocher. La recherche d'une cohérence des politiques des trois catégories de pays ne se heurte à aucune impossibilité. Elle seule peut nous faire passer de l'interdépendance subie à la solidarité organisée.

102. C'est aux pays industrialisés, je le dis sans ambages, qu'il appartient de prendre l'initiative de la rigueur parce qu'ils sont les principaux consommateurs. Les déci-

sions prises à Tokyo en juin dernier⁷ constituent à cet égard un tournant capital. Je souligne qu'elles procèdent d'une initiative de la Communauté européenne, qui a montré en la circonstance son sens des responsabilités à l'échelle de l'économie mondiale. Le plafonnement des importations pétrolières, qui a été décidé à Tokyo, a en effet une double et importante signification.

103. D'une part, il rompt le lien entre la poursuite de la croissance économique des pays industrialisés et la croissance des importations pétrolières. Une croissance soutenue mais sobre des pays industrialisés s'alimentera désormais à d'autres sources d'énergie que le pétrole.

104. En deuxième lieu, il laisse à l'usage des pays en développement l'énergie pétrolière qui leur est indispensable.

105. La France s'est engagée, pour sa part, dans une politique d'économies d'énergie et de développement d'énergies nouvelles qui lui permettra, j'en donne ici l'assurance, de tenir les objectifs qu'elle s'est fixés.

106. Je ne doute pas que les pays producteurs de pétrole ne mesurent l'importance de ce grand changement. Dès lors que les pays industrialisés s'engagent effectivement dans la voie de la maîtrise de leurs importations pétrolières, les pays producteurs seront en mesure, dans la gestion de leurs ressources, de prendre en considération les répercussions de leurs décisions sur l'économie mondiale. Toute rupture d'approvisionnement, toute remise en cause des prix atteints présentement auraient sur l'économie mondiale — qui peut en douter ? — des conséquences désastreuses.

107. Mais le pétrole n'est pas seulement l'affaire des producteurs et des pays industrialisés. L'exigence de solidarité implique que soient satisfaits les nouveaux besoins énergétiques des pays en développement. Un programme mondial d'investissement est indispensable à cette fin. La France est favorable aux projets de la Banque mondiale dans ce domaine, mais elle estime qu'ils devraient être encore amplifiés. Elle consacre d'ailleurs elle-même d'ores et déjà un effort sensible à l'assistance technique en matière pétrolière.

108. Il convient enfin, par une concertation étroite, d'assurer la cohérence des décisions de ces différents partenaires. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se tiendra en 1981 permettra certainement de progresser dans un domaine encore mal connu, mais capital pour l'avenir.

109. Il faudra aussi aller plus loin. A cet égard, la France a pris connaissance avec intérêt de la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept d'engager de nouvelles négociations globales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

110. Un monde plus solidaire, mais aussi un monde plus sûr, car ne nous y trompons pas, faire reculer la pauvreté des plus pauvres, surmonter la crise de l'énergie, cela exige un effort de solidarité qui ne sera volontiers consenti et ne portera ses fruits que dans un climat de sécurité et de confiance. Que règnent le soupçon, la méfiance et la peur, et l'on voit aussitôt les égoïsmes sacrés l'emporter sur toute autre considération. Que surviennent des conflits armés, et c'est en quelques jours l'œuvre de plusieurs années réduite à néant.

111. Nous ne bâtissons un monde plus solidaire que si nous travaillons en même temps à le rendre plus sûr.

112. C'est pourquoi la France attache tant de prix au progrès de la détente dont elle a fait un des axes majeurs et permanents de sa politique. Elle se félicite à cet égard de l'heureux développement de ses relations avec l'Union soviétique ainsi qu'avec les autres pays socialistes européens, notamment la Pologne.

113. En Europe, la détente n'a pas seulement permis de désamorcer les causes les plus visibles d'affrontement. Elle a ouvert la voie au dialogue et à la coopération. Elle a apporté et continue d'apporter une contribution essentielle à la paix du monde.

114. Si j'évoque les progrès de la détente, ce n'est point pour inviter à la satisfaction ou à la passivité, mais bien au contraire pour appeler à un nouvel effort en vue d'en étendre et d'en approfondir les effets. La détente a sans doute contribué à circonscrire à travers le monde les foyers de crise, et c'est son grand acquis; elle n'a pas encore permis de les éteindre. Elle a certes mis un frein à l'accumulation démesurée des armements; elle n'y a pas mis un terme.

115. C'est à ces deux problèmes que le moment est venu de nous attaquer. Les résultats obtenus nous en offrent le moyen. Ils nous en font donc aussi le devoir.

116. Passons en revue les situations de crise ou de tension qui subsistent dans diverses régions du monde. Elles relèvent en réalité de deux catégories différentes. Les unes se rattachent au processus de décolonisation dont elles sont des séquelles anachroniques. C'est le cas de la Namibie et de la Rhodésie. Les autres résultent de fait accomplis militaires que ne sauraient ratifier ni l'adhésion des peuples concernés ni la reconnaissance de la communauté internationale. Et je pense au Proche-Orient et au Sud-Est asiatique. Mais dans tous les cas, s'il y a crise, c'est que les réalités profondes sont ignorées ou méconnues, que les évolutions — nécessaires parce que naturelles et légitimes — sont contrariées ou bloquées, et que règne chez certains la conviction trompeuse que la force pourrait suffire à créer le droit.

117. En Namibie comme en Rhodésie, la réalité profonde, c'est la légitime aspiration des peuples concernés à accéder à une indépendance véritable et internationalement reconnue. A cet égard, des signes d'espoir ont commencé à apparaître. Il nous appartient de les encourager. C'est pourquoi la France a salué l'accord intervenu à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août [voir A/34/439-S/13515] et place ses espoirs dans le succès des conversations qui se sont ouvertes à Londres sous l'égide du Gouvernement britannique. C'est pourquoi aussi, à l'égard de la Namibie, la France participe activement, de concert avec quatre autres Etats et en liaison étroite avec le Secrétaire général de l'Organisation, à l'initiative des cinq puissances⁸ en vue de faire aboutir pour ce territoire une solution conforme aux principes de notre Charte.

118. Avec le Proche-Orient, j'en viens à un conflit d'une autre nature. Il est aussi ancien que notre organisation. Depuis 30 ans, que d'espérances déçues, que de voies explorées en vain pour trouver la clef de la paix !

119. Mon pays ne prétend pas définir ici un nouveau cadre de négociation, imaginer, après tant d'autres, quel-

⁷ Voir *The Department of State Bulletin*, vol. 79, n° 2029, p. 8 et 9.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.*

que habilité de procédure. Là n'est pas la question et trop de passion, trop de souffrances se sont accumulées pour qu'on puisse espérer bâtir la paix sur des ambiguïtés.

120. Ce dont il s'agit, ici encore, c'est de reconnaître les réalités au lieu de les fuir, et d'affronter les problèmes au lieu de les esquiver.

121. Ces réalités, elles s'appellent : le droit des Etats arabes à recouvrer leur intégrité territoriale; le droit du peuple palestinien à une patrie; et le droit de tous les Etats de la région, des Etats arabes aussi bien que de l'Etat d'Israël, à vivre en paix dans des frontières sûres, reconues et garanties.

122. Ces trois réalités forment un ensemble. On ne saurait les dissocier sans les trahir; elles valent pour toutes les parties concernées, y compris — les Neuf viennent de le souligner — pour l'OLP.

123. Cela suppose que, de part et d'autre, on fasse l'effort de se rendre enfin à l'évidence : ces deux grands peuples, le peuple d'Israël et le peuple palestinien, ne pourront indéfiniment reculer le moment de leur reconnaissance mutuelle. Il faudra que le dialogue s'élargisse, que cessent les exclusives et que tous les protagonistes acceptent de se parler. Certains indices nous donnent l'espoir que ce moment approche. La France y est attentive. Elle s'emploiera à ce que ces indices se multiplient parce qu'ils indiquent le seul vrai chemin de la paix.

124. En évoquant la paix dans cette région, je pense aussi au Liban, auquel tant de liens unissent mon pays. Le Liban vient de faire l'objet, au cours de ces derniers mois, d'attaques dont la répétition et dont la démesure ont motivé la réunion du Conseil de sécurité. La France condamne ces attaques. Elles portent atteinte à l'unité et à l'indépendance ainsi qu'à l'intégrité territoriale du Liban; elles affectent la Force que les Nations Unies ont envoyée dans le sud du pays; elles mettent en cause l'existence d'un Etat Membre de notre organisation.

125. J'en viens enfin au Sud-Est asiatique, et plus précisément la situation au Cambodge. Mon prédécesseur en avait, l'an dernier, à cette même tribune⁹, souligné les grands périls. Les événements des 12 derniers mois ont hélas confirmé nos inquiétudes.

126. A l'oppression sanglante d'un régime inhumain a succédé le drame de l'invasion étrangère. La péninsule indochinoise a été une fois de plus précipitée dans la guerre.

127. Mon gouvernement a, en son temps, demandé avec d'autres le retrait sur les frontières internationales des forces qui les avaient franchies. Je constate que ce retrait n'a pas été général.

128. La France ne saurait admettre que le Cambodge devienne l'enjeu et le champ clos d'un affrontement qui le dépasse et auquel il est en réalité parfaitement étranger. Le Cambodge a le droit, comme tout autre Etat, de voir respecter son indépendance et son intégrité. Son peuple, menacé dans son existence même à l'heure où je parle, a le droit de vivre et de se déterminer souverainement dans la paix et l'amitié avec tous ses voisins en se dotant d'un gouvernement représentatif des différentes tendances politiques du pays. L'exercice de ses droits est indispensable à la reconstruction de ce pays ravagé, comme à la sauve-

garde de la paix dans la région. Il n'est pas compatible avec la présence d'une armée étrangère sur son sol.

129. Les foyers de crise sont les détonateurs de la violence dans le monde. Mais c'est l'accumulation fantastique des armements qui risque à tout moment de donner à l'explosion locale les dimensions d'un cataclysme. Si nous voulons un monde plus sûr, il ne suffit pas de désamorcer les causes de la violence, il faut encore maîtriser l'ampleur démesurée de ses instruments, c'est-à-dire aller vers un véritable désarmement.

130. Nous savons tous ici combien la tâche est ardue, et avec quelle constance le perfectionnement des techniques et l'engrenage des méfiances parviennent à déjouer les aspirations des peuples et les intentions des gouvernements.

131. La France, pour sa part, est une trop ancienne nation pour imaginer que le désarmement est chose facile. Mais elle croit trop à l'avenir de l'humanité pour le juger impossible. Refusant l'illusion qui égare, aussi bien que la résignation qui désespère, elle est convaincue que des progrès concrets peuvent être réalisés pourvu que trois conditions soient réunies : la clarté et le réalisme du dessein, la continuité dans l'action et l'imagination dans les initiatives.

132. C'est à remplir la première de ces conditions que s'est employé ici même le Président de la République, lorsqu'il est venu l'année dernière exposer les grandes lignes de l'approche nouvelle que la France propose¹⁰.

133. D'abord, le droit de chaque Etat à la sécurité. Ce droit est le corollaire sur le plan du désarmement de ce qu'est, dans le cadre de la détente, le droit de chaque Etat à déterminer souverainement ses options intérieures et ses alliances internationales.

134. Ensuite, l'idée que le désarmement est par excellence un problème universel. Aucun Etat, aucun groupe d'Etats ne saurait s'arroger le droit d'en déterminer les règles unilatéralement et pour tous. La collectivité internationale tout entière doit pouvoir être associée à sa mise en œuvre, à ses bienfaits et à son contrôle.

135. Enfin, la nécessité de tenir compte de ce que j'appellerai la géographie de la sécurité. C'est à l'échelle régionale en effet qu'il devrait être le plus aisé de progresser de façon concrète.

136. Ces principes admis, il reste à les mettre en œuvre, et c'est ici que doit intervenir la continuité dans l'action.

137. Depuis la dixième session extraordinaire, tenue au printemps de 1978, un certain nombre de progrès ont été enregistrés. L'effort cependant ne doit pas se relâcher.

138. Le nouveau Comité du désarmement, qu'avec d'autres nous avons contribué à créer, a commencé ses travaux. Le bilan de sa première session montre qu'une participation plus large et plus équitable permet de faire avancer la discussion là où les débats bilatéraux risqueraient de conduire à l'enlisement. Il nous faut veiller maintenant à ne pas décevoir les attentes qui se sont exprimées. La France, pour sa part, s'y emploiera activement avec l'ambition d'aboutir, dès la prochaine session, à des résultats concrets, notamment dans le domaine des armes chimiques.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 11^e séance, par. 1 à 68.

¹⁰ *Ibid.*, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 3^e séance, par. 3 à 72.

139. Entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, un accord a été signé¹¹, résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. La France apprécie l'importance du pas qui vient d'être franchi. Elle considère que l'accord est globalement équilibré et elle souhaite qu'il entre en application prochainement. Il reste qu'avec cet accord on n'en est encore qu'à la préface du désarmement véritable. Le niveau auquel se situent les moyens nucléaires des deux signataires est non seulement considérable, mais il est encore appelé à s'accroître dans les prochaines années. C'est à l'abaisser très substantiellement que, je l'espère, seront consacrées les futures négociations auxquelles l'accord devrait ouvrir la voie. La France ne pourrait, pour ce qui la concerne, tirer les conséquences de ces réductions que si la disproportion qui subsiste entre ces deux arsenaux et celui dont elle dispose pour assurer la sécurité et la crédibilité de sa dissuasion en venait à changer de dimension.

140. En Europe, enfin, la France a proposé la réunion d'une conférence du désarmement. En liant mesures de confiance et désarmement effectif, en distinguant les armes qui pourraient alimenter la menace et l'intimidation de celles qui servent la dissuasion et la sécurité, en définissant un cadre géographique cohérent et significatif, sa proposition vise à tenir compte des données spécifiques de la situation européenne. Les réactions positives recueillies de divers côtés nous confirment dans la conviction que cette approche correspond à la fois à un besoin réel et à une possibilité effective. Elles nous encouragent à avancer.

141. Dans un domaine aussi difficile que celui du désarmement, la volonté a besoin du secours de l'imagination.

142. C'est pour stimuler la réflexion et l'imagination que nous avons suggéré la création d'un institut international du désarmement. Dès la dixième session extraordinaire, nous avons aussi préconisé de mettre au service de la communauté internationale les moyens les plus modernes de la technique en proposant la création d'une agence internationale de satellites de contrôle. Dans les deux cas, il s'agit de mobiliser pour la cause du désarmement les moyens de la science et les hommes de science.

143. Dans le même sens, j'annonce aujourd'hui que la France se propose d'organiser à Paris un colloque international sur le thème "La science pour le désarmement". Ce colloque, qui pourrait servir en quelque sorte de préface aux travaux de l'institut, viserait à associer plus étroitement la communauté scientifique à l'entreprise du désarmement, en lui demandant d'y apporter sa contribution intellectuelle et morale.

144. Nous devons contribuer à bâtir un monde plus solidaire, un monde plus sûr, mais aussi un monde plus organisé !

145. Le monde dans lequel nous vivons est marqué, si nous y réfléchissons, par deux traits essentiels : la diversité et la disparité; diversité des régimes politiques, des credos philosophiques et religieux, des traditions et des cultures nationales; disparité de la puissance, de la richesse, de l'accès au savoir.

146. La diversité rapproche les hommes, parce qu'elle les invite au dialogue et à l'échange. Les disparités, au contraire, les éloignent parce qu'elles les divisent et les opposent.

147. Comment faire en sorte de préserver la première et d'effacer les secondes ?

148. Qu'on permette à l'Européen que je suis de faire état de son expérience. Les nations européennes, il y a 30 ans, sortaient du conflit mondial, exsangues et ruinées. Elles qui avaient été si longtemps parmi les plus puissantes et les plus riches ne disposaient même plus des ressources nécessaires à leur propre relèvement.

149. Trente ans ont passé. Ces mêmes nations, grâce à l'aide reçue, grâce à leur propre effort, mais aussi grâce à la coopération étroite qu'elles ont nouée entre elles, ont retrouvé leur place dans le monde. Sans renoncer à leur personnalité ni aliéner leur indépendance, elles ont formé une Communauté qui, aujourd'hui, du seul fait qu'elle existe et qu'elle a manifesté sa capacité d'agir, constitue un élément essentiel de l'équilibre international.

150. Certains ont pu craindre que l'Europe des Six, puis des Neuf, et demain, sans doute, des Douze, ne se referme sur elle-même. Une expérience de plus de 20 ans maintenant démontre le contraire. La Communauté européenne est, à coup sûr, parmi les ensembles de dimension comparable, le plus ouvert sur le monde, qu'il s'agisse des échanges commerciaux, de la part qu'elle prend à l'aide au développement ou de la contribution qu'elle apporte à la solution des grands problèmes mondiaux. Ce n'est pas davantage un hasard si la détente sur le continent européen tout entier a progressé du même pas que l'organisation de l'Europe occidentale.

151. En resserrant leur coopération, en renforçant leur cohésion, les pays européens n'ont pas donné naissance à un bloc. Ils ont, au contraire, inauguré un nouveau type de regroupements régionaux. Parce qu'elle est fondée sur les solidarités naturelles de l'histoire et de la géographie, de la culture et des valeurs humaines, cette coopération sauvegarde la diversité et contribue à atténuer les disparités.

152. Le cas de l'Europe me paraît significatif, mais ce n'est pas, c'est de moins en moins un cas isolé. Partout, on assiste au progrès des solidarités régionales. A l'échelle des continents ou des sous-continent, des organisations à base géographique, comme l'Organisation des Etats américains, l'OUA, le Groupe andin, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est manifestent une vitalité croissante. Le phénomène est trop général pour ne pas répondre à un besoin universellement ressenti. Il traduit, à mon sens, l'aspiration de chacune de nos nations à concilier deux exigences fondamentales : celle de s'affirmer sans s'isoler; celle de participer sans s'inféoder.

153. Le monde pluraliste et multipolaire dont il préfigure l'avènement sera, n'en doutons pas, profondément différent du monde d'hier. La conviction de la France, c'est qu'il sera un monde meilleur. Aussi longtemps qu'il n'y a que deux camps, les gains de l'un apparaissent inévitablement comme des pertes pour l'autre; la logique de leurs rapports est celle de l'affrontement; le seul compromis possible est le *statu quo*, c'est-à-dire l'immobilisme. Au contraire, la multiplication des pôles donne plus de souplesse à l'équilibre général, favorise les évolutions nécessaires, facilite la solution des conflits locaux. Le rôle positif joué par l'Organisation des Etats américains dans l'évolution du Nicaragua, le concours décisif des Etats africains à une solution pacifique du problème tchadien en sont les témoignages significatifs.

154. Les derniers événements de Centre Afrique en fournissent une nouvelle et claire illustration. Ce sont les Afri-

¹¹ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

cains qui, conformément aux décisions prises à la Conférence de Kigali¹², ont eux-mêmes établi et condamné les atrocités perpétrées. Ce sont l'ancien Président de la République centrafricaine, le Premier Ministre en exercice et d'autres responsables qui ont pris l'initiative de libérer leur pays. La France, qui avait, dès le dépôt des conclusions de la Commission des Magistrats africains, suspendu son assistance, a répondu positivement à la demande que les nouvelles autorités lui ont exprimée sur place. C'est ainsi qu'une tyrannie a pu être éliminée sans effusion de sang.

155. Il n'y a pas à redouter que le renforcement des organisations régionales puisse porter atteinte ni à la singularité des souverainetés nationales auxquelles nous nous sommes attachés, ni à l'universalité de la communauté internationale. Bien au contraire, il ne peut que protéger l'une et enrichir l'autre.

156. On le voit bien ici même, au sein de notre organisation, où l'existence de groupes géographiques n'a jamais empêché, mais bien plutôt facilité et fécondé l'examen des grandes questions de notre temps.

157. Le propre, en effet, des organisations régionales est de ne pouvoir affirmer mieux leur personnalité que dans le dialogue et la coopération.

158. C'est pour prendre en compte cette dimension nouvelle du monde d'aujourd'hui que la France a renouvelé l'intérêt qu'elle porte au continent latino-américain; et je veux évoquer à ce sujet les deux voyages que M. Giscard d'Estaing a fait au Brésil et au Mexique. C'est dans le même esprit que le Chef de l'Etat français a lancé l'idée d'un trilogue euro-arabe-africain. En donnant corps à ce projet, ces trois ensembles ne mettront pas seulement en lumière les évidentes complémentarités qui les unissent; ils mettront au service du progrès et de la paix ces complémentarités; ils contribueront à édifier les bases d'un monde plus équilibré et plus ouvert où les vieilles tentations d'hégémonie auront fait place à l'appel des solidarités.

159. Ce monde plus solidaire, plus sûr, plus organisé que la France appelle de ses vœux, et à la réalisation duquel elle travaille, n'a de sens que s'il est au service de l'homme, de sa dignité et de ses droits.

160. Par son universalité, par la légitimité que lui confère l'adhésion de la quasi-totalité des Etats, notre organisation a sur ce plan un rôle capital. Car elle est l'expression de la conscience universelle et, en même temps, de la diversité des cultures. La Charte est plus que jamais la référence indispensable qui nous permettra de mieux vivre ensemble et de rendre plus effective, plus répandue cette dignité de l'homme qu'elle proclame et que la Déclaration universelle des droits de l'homme définit. Cette dignité de l'homme doit s'exprimer dans l'égalité de tous, et nous condamnons, avec l'ensemble de la communauté internationale, les régimes qui, tels que l'*apartheid*, sont fondés sur la discrimination raciale.

161. Pour la paix du monde comme pour la dignité de chaque homme, l'Organisation des Nations Unies est une garantie décisive. Elle l'a montré en maintes circonstances, que ce soit en rappelant les principes et en disant le droit, que ce soit en agissant et en faisant appel au concours des Etats. Ainsi, dans le drame des réfugiés de l'Asie du Sud-Est, notre organisation, agissant dans le droit fil de sa vocation pacificatrice et humanitaire, a joué le rôle irremplaçable qui est le sien. La France, on le sait, lui a apporté

son entier concours. Terre d'asile et de refuge, elle a largement ouvert ses portes aux exilés et continuera d'accueillir tous ceux à qui elle peut offrir un sort conforme à leurs espérances.

162. Les efforts de notre organisation et de nos Etats pour répondre à l'urgence des situations de désespoir ne doivent pas pour autant nous faire oublier l'espérance muette des millions d'hommes prisonniers de la misère. Aucun homme, aucun responsable ne pourra connaître de repos tant que la souffrance, la peur, le mépris du droit régneront sur cette terre. Il y a là un combat que nous devons mener tous ensemble, quelles que soient nos différences, car c'est le combat pour la paix du monde.

163. M. PAHR (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un plaisir tout particulier à vous voir présider cette assemblée générale. Je tiens à vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection.

164. Vous représentez un pays et un continent dont l'Autriche se sent particulièrement proche. Pendant près de 10 ans, en tant que représentant permanent de votre pays, vous avez allié votre riche expérience et votre vaste savoir à un profond attachement aux idéaux de notre organisation. Vos qualités de chef et vos talents de diplomate sont le gage du succès de la présente session de l'Assemblée générale.

165. Par ailleurs, je voudrais également dire ma gratitude et celle de mon pays à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, ancien ministre des affaires étrangères de Colombie, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée générale avec beaucoup de tact et une sagesse politique extraordinaire.

166. Je voudrais également adresser des paroles de bienvenue à la délégation de Sainte-Lucie. Avec l'entrée de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, celle-ci se rapproche de l'universalité et renforce son rôle en tant que centre de coopération internationale à l'échelle mondiale.

167. Il y a un an, lorsque j'ai pris la parole devant cette assemblée¹³, nous n'avions guère de raison d'être optimistes ou satisfaits. La situation internationale, aujourd'hui, nous incite encore moins à l'optimisme. Nous vivons dans un monde de conflits régionaux, nous sommes menacés par une course effrénée aux armements, par des bouleversements économiques, par la pauvreté croissante dans les pays en développement et par la situation de l'environnement qui se détériore constamment. Où que nous portions notre regard, nous voyons des souffrances humaines, de la misère et un manque de liberté.

168. Dans une telle situation, nous ne pouvons pas nous laisser aller au désespoir ou au cynisme. Bien au contraire, nous devons faire face aux grands problèmes internationaux et essayer de les résoudre dans un esprit de solidarité humaine.

169. Les efforts déployés pour éliminer les déséquilibres dont souffre le système économique international n'ont pas connu, jusqu'à présent, de grands succès. Les Etats pauvres continuent à s'appauvrir et les Etats riches à s'enrichir. Il faudra de nouvelles initiatives et de nouveaux efforts pour surmonter les problèmes qui assaillent sans cesse

¹² Conférence franco-africaine au sommet, tenue les 21 et 22 mai 1979 à Kigali.

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 12^e séance, par. 153 à 199.

l'économie mondiale, surtout ceux dont souffrent les pays qui sont le plus désavantagés.

170. Nous sommes encouragés par l'initiative prise par les pays en développement de lancer une série de négociations globales consacrées à la coopération économique internationale en vue du développement. A notre avis, ces négociations globales pourraient se dérouler dans le cadre du système des Nations Unies avec la pleine participation de tous les Etats et elles pourraient ainsi apporter une importante contribution à la solution des grands problèmes économiques mondiaux. Pour assurer le succès de ces négociations, il faudra les préparer avec le plus grand soin.

171. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue récemment, a montré que, grâce à la volonté politique nécessaire, la communauté internationale peut répondre de façon positive et constructive aux problèmes du développement. Nous sommes certains que le Programme d'action sur la science et la technique au service du développement adopté à Vienne¹⁴ ouvrira de nouvelles voies à la coopération internationale. L'Autriche a déjà pris les mesures nécessaires pour offrir sa part au Fonds intérimaire nouvellement créé.

172. Tout effort valable en vue du développement économique mondial devra faire une place importante à l'industrialisation. En acceptant la nouvelle constitution de l'ONUDI, la communauté internationale a reconnu le rôle central de cette organisation pour promouvoir la coordination des activités dans ce domaine.

173. En poursuivant nos efforts pour progresser dans les divers domaines du dialogue Nord-Sud, il faut que nous songions avant tout à deux considérations fondamentales qui devraient nous aider à faire une percée décisive vers la création d'un nouvel ordre économique international juste.

174. D'une part, je pense à un transfert accru des ressources des pays industrialisés dans les pays en développement. C'est là une notion qui a été préconisée à maintes reprises par le Chancelier fédéral de l'Autriche, M. Bruno Kreisky. Cette notion, si elle était justement appliquée, fournirait aux pays en développement des moyens supplémentaires qu'ils pourraient consacrer au développement de leurs infrastructures.

175. D'autre part, je voudrais redire ma conviction que, dans un monde aux ressources limitées, les dépenses toujours plus importantes consacrées aux armements constituent un immense gaspillage de ressources techniques et humaines. Il faut les enrayer de façon définitive. Si l'on réduisait les dépenses consacrées aux armements, on contribuerait de façon importante à combler l'écart économique entre les pays développés et les pays en développement.

176. Les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'adopter des mesures spécifiques, importantes du point de vue militaire, et vérifiables dans la voie du contrôle des armements et du désarmement lui-même, n'ont malheureusement pas empêché la course aux armements de se poursuivre de façon débridée. Le grand danger que crée la course aux armements pour l'existence même de l'humanité n'a pas diminué.

177. Le 18 juin dernier, le Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stra-

tégiques a été signé à Vienne, par les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est là une mesure très importante sur la voie de la réduction des tensions entre l'Est et l'Ouest. Ce processus a bien besoin d'être encouragé. L'importance politique de ce Traité ne saurait être sous-estimée. Nous sommes heureux que cet événement historique ait eu lieu à Vienne.

178. Cette évaluation positive du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques ne saurait nous faire oublier cependant que ce traité n'est qu'une étape sur la voie du désarmement. Notre satisfaction de voir cette série de négociations signées s'allie à l'ardent espoir que le Traité sera bientôt ratifié et qu'il sera suivi de nouvelles négociations aboutissant à une nouvelle réduction importante des arsenaux si menaçants des Etats nucléaires. En outre, la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires, prévue pour l'année prochaine, devrait nous rappeler combien il est urgent d'avoir un désarmement effectif dans le domaine nucléaire.

179. Nous espérons également que l'heureuse issue du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques encouragera d'autres efforts dans le domaine militaire en vue de réduire les tensions.

180. Dans ce contexte, nous pensons en particulier aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe centrale. Après plus de six ans de négociations, des résultats tangibles sont absolument indispensables pour l'ensemble de l'Europe.

181. Nous pensons, par ailleurs, que le Traité aura des effets positifs sur le résultat de la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui aura lieu l'année prochaine à Madrid. De nombreux signes indiquent que les questions relatives à la détente dans le domaine militaire joueront un rôle important à la réunion de Madrid. Des initiatives comme le plan d'une conférence européenne du désarmement, présenté par la France, et les propositions faites par les Etats du Traité de Varsovie, au mois de mai de cette année, permettent d'espérer des progrès, surtout dans le contexte des initiatives en vue de créer un climat de confiance.

182. L'Autriche accorde une grande importance aux mesures de désarmement, car nous sommes convaincus qu'un développement positif continu de la détente dépend, dans une large mesure, du succès que l'on obtiendra dans le domaine du désarmement. L'Autriche croit fermement en la politique de détente et ne voit pas d'autre issue possible. Cependant, sans progrès visibles pour arrêter la course aux armements, cette politique perdrait toute crédibilité et serait compromise.

183. Dans le domaine des droits de l'homme on parle déjà d'une soi-disant troisième génération des droits de l'homme. En même temps, nous devons constater avec consternation que dans de vastes régions du monde l'on n'a même pas mis en œuvre la première génération des droits de l'homme, c'est-à-dire les droits fondamentaux qui découlent de la notion de liberté individuelle. Chaque jour, nous entendons parler de procès donnant lieu aux sentences les plus sévères rendues sans respecter les droits les plus élémentaires de la défense. Nous entendons parler de tortures, d'expulsions, d'oppressions. La peine de mort est encore une pratique reconnue dans le droit criminel de

¹⁴ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21) chap. VII.

nombreux Etats. En Autriche, nous rejetons fermement ce type de châtement qui, à nos yeux, est incompatible avec la dignité humaine et le caractère sacré de la vie humaine. Nous espérons que les efforts déployés pour éliminer ce châtement cruel et inhumain dans le monde entier seront bientôt couronnés de succès. Les initiatives prises au Conseil de l'Europe revêtent une importance particulière en ce domaine.

184. La situation dans le domaine de la mise en œuvre de la deuxième génération des droits de l'homme est tout aussi peu encourageante. Je veux parler des droits fondamentaux qui découlent du concept d'égalité et qui ont pour but de répondre aux besoins matériels inhérents à la vie humaine. Je prendrai seulement pour exemple les rapports que nous recevons journalièrement sur le taux très élevé de chômage que connaît une grande partie du monde. La situation de la jeunesse en chômage, qui se voit privée du droit au travail dès son entrée dans la vie professionnelle, est particulièrement alarmante. Nous ne devons pas oublier non plus les millions de personnes dont les vies sont menacées par la famine et qui ont devant elles un avenir sans espoir d'amélioration de leurs conditions économiques et sociales.

185. Ceci est particulièrement vrai des millions de réfugiés qui vivent dans de nombreuses régions du monde. Tous ces réfugiés sont victimes de violations des droits de l'homme, à la fois ceux qui cherchent asile parce qu'ils ont été victimes de discrimination raciale ou religieuse, ou de persécutions politiques, et ceux qui se voient privés du droit à une patrie ou que la famine oblige à abandonner leur pays.

186. En Europe, il y a de nombreux milliers de personnes qui ont connu cette situation, tandis qu'au Moyen-Orient 650 000 Palestiniens vivent encore dans des camps. En Afrique, plusieurs millions de personnes se voient forcées de vivre comme des réfugiés, dans des conditions misérables et souvent sans espoir. Au cours de cette année, l'exode des réfugiés en Asie du Sud-Est a créé une situation dramatique qui exigeait une action immédiate. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de ses efforts pour remédier à cette grave situation. Il a convoqué cet été, à Genève, en juillet, la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, en vue d'améliorer le sort de ces réfugiés. L'objectif purement humanitaire de cette réunion a été atteint grâce à de nombreuses promesses d'assistance. Cependant, le problème politique sous-jacent à la question des réfugiés n'a toujours pas trouvé de solution. Je ne puis que réitérer l'appel que j'ai lancé à Genève en faveur du respect des droits fondamentaux de toutes les personnes afin que nul ne se voie forcé de chercher asile à l'étranger à l'avenir.

187. Je tiens à souligner maintenant les efforts extraordinaires déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans l'exercice de ses tâches toujours plus lourdes en vue d'améliorer le sort des réfugiés du monde entier. Je l'assure, ainsi que son personnel, de toute la gratitude de mon gouvernement.

188. Le terrorisme constitue un danger très grave pour les droits de l'homme, pour l'ordre existant dans nos sociétés et aussi pour l'ordre mondial lui-même. Nous condamnons fermement toute action de terrorisme, qu'elle ait des motifs politiques ou qu'elle soit purement criminelle. Nous condamnons tout acte de terrorisme qu'il soit

le fait d'individus, de groupes organisés ou d'Etats, Rien, absolument rien, ne justifie le terrorisme. Nous appuyons tous les efforts déployés par la communauté internationale pour combattre le terrorisme, particulièrement les initiatives prises dans ce domaine par les Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages a réussi à terminer la rédaction d'un projet de texte [voir A/34/39]. Nous espérons que ce projet sera bientôt unanimement approuvé.

189. Des nombreux conflits que le monde connaît aujourd'hui, je ne retiendrai que trois que je considère comme très représentatifs des nombreux autres conflits qui existent ailleurs : Chypre, le Moyen-Orient et l'Afrique australe.

190. L'Autriche, comme de nombreux autres pays, avait espéré que l'on aurait pu enregistrer des progrès significatifs à la suite de la décision prise en mai cette année de reprendre les pourparlers entre les communautés ethniques à Chypre. Jusqu'ici, ces espoirs ne se sont pas matérialisés.

191. Le fait que des troupes des Nations Unies sont présentes à Chypre depuis 15 ans devrait inciter les parties au conflit à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution durable, donnant satisfaction aux deux communautés. La présence des troupes des Nations Unies à Chypre devrait également servir à créer les conditions nécessaires pour un règlement négocié. Il est important que personne ne puisse avoir l'impression que la présence des Nations Unies à Chypre sanctionne le *statu quo*.

192. Je voudrais saisir cette occasion de remercier sincèrement le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie dans son rôle de médiateur entre les deux parties au conflit. En même temps, je voudrais remercier aussi tous les soldats des Nations Unies basés à Chypre, tout comme au Moyen-Orient, de la contribution qu'ils apportent aux opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies. Je leur transmets les remerciements de mon gouvernement.

193. La crise du Moyen-Orient, en raison de sa complexité et de ses aspects politiques, économiques, sociaux, religieux et de ceux touchant aux droits de l'homme, est l'une des crises les plus explosives et dangereuses que connaît actuellement le monde.

194. Nous apprécions les efforts déployés par Israël et l'Egypte, avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique et qui ont finalement abouti à la conclusion du Traité de paix du 26 mars 1979 entre l'Egypte et Israël. Malheureusement, il faut constater que l'on ne semble pas prendre les mesures nouvelles qui sont nécessaires pour arriver à une paix totale, juste et durable, basée sur les principes établis dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

195. Cependant, des éléments positifs apparaissent à la lumière des événements récents. Nous avons l'impression que l'OLP a modifié ses objectifs politiques et qu'elle a maintenant une appréciation plus réaliste des possibilités politiques au Moyen-Orient. En même temps, la communauté internationale se montre de plus en plus encline à reconnaître qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans un juste règlement de la question de Palestine. Un tel règlement ne pourra intervenir que grâce à des négociations directes avec les Palestiniens. La grande majorité des Palestiniens, aujourd'hui, reconnaissent l'OLP comme leur seul représentant possible. La situation a évolué de telle façon

que les négociations avec le peuple palestinien ne seront possibles que par l'intermédiaire de l'OLP. Il est clair également que si l'on veut connaître les vues des Palestiniens il faudra établir le contact avec l'OLP. Tant que la question de Palestine ne sera pas résolue et que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, prévoyant la reconnaissance de l'existence de l'Etat Israël, ne sera pas pleinement mise en œuvre, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient.

196. Puisque les efforts de paix au cours des deux dernières années n'ont pas apporté les résultats que nous espérons tous, les Nations Unies doivent encore une fois redoubler d'efforts dans ce domaine. Il me paraît donc souhaitable d'inviter le Secrétaire général à convoquer une réunion où toutes les parties concernées et intéressées pourront engager des négociations directes.

197. Nous assistons au Liban aux résultats tragiques d'un conflit qui n'a pas été résolu. Les nombreuses victimes du conflit et les destructions très étendues qu'il a causées prouvent amplement qu'il est urgent d'arriver à faire régner la paix au Moyen-Orient. Le monde ne devrait pas, ne doit pas rester passif alors que ce petit pays si longtemps éprouvé continue à être victime d'interventions militaires constantes.

198. La situation en Afrique du Sud est pour nous une source de grande préoccupation. Nous ne voyons guère le Gouvernement sud-africain s'écarter de sa politique de discrimination raciale institutionnalisée. L'oppression dont sont victimes les adversaires de l'*apartheid*, l'interdiction d'organisations et la poursuite de la politique de bantoustanisation ne peuvent qu'augmenter les tensions en Afrique australe et engendrer des résultats tragiques. L'Autriche condamne la politique d'*apartheid* et veut voir les Nations Unies redoubler d'efforts pour éliminer cette forme de violations institutionnalisées des droits de l'homme.

199. L'année dernière, nous espérons pouvoir bientôt accueillir la Namibie à l'Organisation des Nations Unies. Nos espoirs ont été déçus une fois encore. Nous n'en demeurons pas moins convaincus que le plan des Nations Unies visant la création d'une Namibie indépendante et démocratique constitue le seul moyen qui puisse permettre d'arriver à une solution pacifique du problème namibien. Nous invitons instamment toutes les parties intéressées à se montrer disposées à coopérer pour rendre possible une reprise des négociations et leur heureuse issue. L'Autriche est toujours prête à participer activement à la mise en œuvre du plan des Nations Unies.

200. La Conférence du Commonwealth, qui a eu lieu au mois d'août dernier à Lusaka, a ouvert la voie à une nouvelle étape dans la recherche d'une solution du problème de la Rhodésie du Sud. Nous nous félicitons des efforts déployés par les Etats de première ligne en vue de faciliter des solutions répondant aux intérêts du peuple du Zimbabwe. Nous apprécions aussi la nouvelle initiative prise par le Royaume-Uni pour arriver à une solution acceptable pour toutes les parties.

201. Bien que ce tableau de la situation mondiale que je viens de brosser n'incite guère à l'optimisme, je ne veux pas m'associer à ceux qui critiquent notre organisation. Bien au contraire, je comprends que la situation internationale serait pire encore sans l'aide des Nations Unies. Une organisation mondiale et un ordre mondial, pour imparfaits et inefficaces qu'ils puissent sembler à l'époque actuelle, apparaissent de plus en plus nécessaires et même indispensables. La création d'un nouvel ordre mondial, de

la paix et de la sécurité universelles, voilà le défi de notre temps.

202. Si les méthodes et les moyens offerts par la diplomatie traditionnelle ont pu suffire pour maintenir un certain contrôle sur les grands problèmes, ils n'ont néanmoins pu offrir de solutions durables. Nous devons trouver de nouvelles façons de résoudre les conflits. Ces méthodes ont déjà fait l'objet d'une étude sérieuse de la part de la communauté scientifique, surtout dans le domaine de la recherche de la paix.

203. Il faut essayer d'appliquer à l'organisation de la coopération internationale et à l'amélioration du processus de prise de décisions politiques la science et la faculté de perception qu'elle apporte. Si l'on n'utilisait qu'à des fins positives une partie de l'intelligence et des ressources humaines, qui sont maintenant gaspillées pour l'accumulation de grands arsenaux militaires, on obtiendrait des résultats prometteurs.

204. En tout cas, il faut utiliser plus activement la science et les connaissances scientifiques pour faire face aux problèmes grandissants et aux dangers qui affligent l'humanité aujourd'hui et qui sont souvent la source de conflits politiques. Je pense en particulier aux problèmes ayant trait à l'énergie, à l'exploitation de nouvelles techniques et à la protection de l'environnement.

205. Parmi tous ces problèmes, celui de l'énergie nous apparaît particulièrement important, parce qu'il est au centre même de nombreuses questions affectant le développement économique et social futur. Les perspectives de croissance de l'économie mondiale dépendront, dans une grande mesure, de la manière dont nous pourrions traiter le problème. Nous estimons que, dans le domaine de l'énergie tout particulièrement, il est urgent de mettre au point un cadre international d'action renforcé. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies constitue une instance particulièrement apte à traiter du problème de l'énergie au plan mondial. Dans ce contexte, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui doit avoir lieu en 1981, revêt une signification particulière et une grande importance.

206. C'est pour cette raison que le Gouvernement fédéral autrichien a décidé d'inviter les Nations Unies à réunir cette conférence à Vienne. Nous pensons que la capitale de l'Autriche, siège de nombreuses organisations internationales importantes et d'organisations et institutions des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, de l'industrie et de la technique, offrirait un décor très approprié pour cette conférence.

207. Fidèle à sa politique traditionnelle de neutralité, l'Autriche souhaite vivre en paix et en amitié avec toutes les nations du monde. Alors qu'il existe encore des différences de degré et d'intensité dans nos relations, nous avons réussi à établir des relations amicales avec tous les pays. Cela est particulièrement vrai à l'égard de nos voisins, indépendamment de leur système social et politique, et à l'égard des membres permanents du Conseil de sécurité. Le Gouvernement autrichien continuera à n'épargner aucun effort pour poursuivre une politique de détente non seulement en maintenant des bonnes relations dans tous les domaines, mais également en les développant.

208. Je voudrais, à cet égard, parler des groupes ethniques non germanophones qui vivent en Autriche. Nous les considérons comme un enrichissement de notre vie culturelle. Ces groupes sont en même temps un pont qui nous

relie aux Etats voisins. Nous avons donc pour intention et pour politique déclarées de garantir l'existence de ces groupes ethniques et de protéger leur langue et leur culture.

209. Voilà presque 10 ans maintenant que l'Autriche et l'Italie ont accepté, conformément aux résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale, une proposition de solution à la question du Tyrol méridional. Cette solution a été approuvée de façon démocratique par les organes politiques compétents de l'Autriche, de l'Italie et du Tyrol méridional. Le consensus d'un nouvel accord visant l'autonomie du Tyrol méridional, de même que l'actuelle mise en œuvre des mesures prévues dans ce qu'on a appelé la solution globale du Tyrol méridional, ont créé de nouvelles possibilités de meilleure coopération de voisinage entre l'Autriche et l'Italie.

210. En dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, je dois cependant constater que plusieurs problèmes, dont certains d'une importance vitale, n'ont pas pu être résolus d'une façon satisfaisante. Nous devons néanmoins continuer à espérer que nos efforts aboutiront, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties, à des solutions aux problèmes qui n'ont pas été résolus, et cela dans un proche avenir.

211. Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme appui apporté par l'Autriche aux Nations Unies. Le 23 août dernier, l'Autriche a mis à la disposition des Nations Unies le Centre international de Vienne, qui servira de siège permanent à plusieurs organisations et institutions importantes du système des Nations Unies. C'est là le symbole de la fidélité de l'Autriche à la cause des Nations Unies.

212. M. VÄYRYNEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection au poste de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous savons que vous êtes un représentant hautement respecté d'un pays avec lequel la Finlande entretient des rapports particulièrement étroits. Sous la direction du président Nyerere, homme d'Etat éminent, la République-Unie de Tanzanie a joué un rôle important en Afrique et dans les affaires internationales. Permettez-moi de vous promettre le plein appui de la délégation finlandaise dans votre tâche importante.

213. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue au plus nouveau des Membres de l'Organisation des Nations Unies, Sainte-Lucie.

214. Nous nous présentons à cette tribune pour parler au nom de nos gouvernements. Nous le faisons parce qu'il s'agit d'une organisation d'Etats souverains. Cependant, les gouvernements représentent des peuples, et c'est au nom de ces peuples que l'Organisation des Nations Unies a été fondée. En tant que représentants de gouvernements, nous devrions fonder notre action sur les espoirs et aspirations de nos peuples.

215. Les gens, et en particulier la jeunesse d'aujourd'hui, entrevoient un avenir incertain et même effrayant. En dépit des efforts tendant à réaliser des progrès en matière de limitation des armements et dans le domaine du désarmement, la course aux armements se poursuit. Bien qu'il existe un consensus sur le besoin impérieux de résoudre les problèmes du sous-développement et de la misère, le fossé entre pauvres et riches se creuse. Le gaspillage de ressources naturelles rares et la détérioration de l'environnement de l'homme mettent en danger les condi-

tions de vie fondamentales des générations actuelles et futures.

216. On estime largement aujourd'hui que le monde va à la dérive et le temps ne semble pas travailler en notre faveur.

217. En premier lieu, cette incertitude est augmentée du fait que les tendances positives de la détente et du désarmement — que l'on ne discerne clairement que depuis peu de temps — semblent perdre leur élan. Le désarmement, tout en donnant quelques résultats significatifs, est mis en danger par l'intensification simultanée de la course aux armements. Cela menace les résultats obtenus du point de vue de l'accroissement de la sécurité pour les parties elles-mêmes et pour le monde tout entier. En même temps, cela représente une charge économique supplémentaire pour les nations et les individus. Les schémas de coopération pacifique fondés sur la détente risquent d'être érodés. Le recours à la force augmente entre nations et à l'intérieur des nations.

218. En deuxième lieu, dans le système économique mondial, il est devenu évident que l'ordre ancien ne fonctionne plus. Cependant, il n'existe pas de nouveaux mécanismes prêts à le remplacer. Les problèmes de sous-développement sont reconnus, mais le consensus quant aux solutions se fait attendre. La confusion et l'incertitude qui en résultent sont un luxe qu'aucun d'entre nous — pays développés ou pays en développement — ne peut se permettre.

219. En troisième lieu, la croissance industrielle menace d'entraîner une utilisation accrue des ressources non renouvelables, ce qui impose une lourde charge à l'environnement. L'énergie, notamment, en est un exemple; toutes les sources d'énergie de remplacement disponibles et quantitativement significatives ont des effets néfastes sur l'environnement de l'homme.

220. Face à cette situation, le sentiment de confusion et de profonde angoisse des individus de tous nos pays est compréhensible et même justifié. C'est une réalité que les gouvernements ici, à l'Organisation, doivent prendre en considération.

221. Ce qu'il nous faut, c'est une idée claire de notre but et de notre direction. Pour contrôler son avenir, la communauté mondiale doit disposer d'un mécanisme international effectif. En raison de son universalité, l'Organisation des Nations Unies se trouve dans une position unique lui permettant d'harmoniser l'action des nations sur les questions clefs de notre temps, que ces questions soient politiques, économiques, sociales ou écologiques.

222. Etant donné les grandes gageures qui nous attendent, nous devons assurer l'efficacité de l'Organisation mondiale. Par conséquent, nous devons être prêts à étudier les façons d'améliorer tant les structures que les procédures du système des Nations Unies, ses capacités d'édification et de maintien de la paix, en particulier.

223. La signature du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis est un événement encourageant, encore qu'il s'agisse d'une mesure partielle et limitée. Elle devrait être appliquée sans retard. Si cette mesure est suivie de limitations qualitatives et quantitatives des armes nucléaires, le Traité constituera un pas significatif dans la voie qui consiste à assurer la sécurité du monde contre une guerre nucléaire. Les négociations sont une contribution indispensable au processus de

détente. Nous espérons que l'accord constituera une contribution supplémentaire dans ce sens, et facilitera les relations entre les deux principales puissances nucléaires.

224. Dans toutes les négociations de désarmement, de nouvelles optiques s'imposent. Les armes deviennent de plus en plus perfectionnées, et les négociations tendant à les limiter risquent de s'enliser dans un marais d'analyses et de comparaisons de leurs propriétés techniques. Dans les négociations, l'utilisation et le but d'une arme et son effet sur la sécurité globale devraient recevoir la priorité plutôt que ses qualités techniques.

225. Mon gouvernement a toujours appuyé tous les efforts tendant à mettre fin à la dissémination des armes nucléaires et a pris plusieurs initiatives dans ce domaine. Nous avons exprimé notre préoccupation à l'égard d'événements que nous avons estimé être contraires à ces efforts. Nous avons été particulièrement préoccupés par la perspective de voir des armes nucléaires dans des régions où la paix et la sécurité sont d'ores et déjà en danger. Des indications récentes selon lesquelles un nombre croissant de gouvernements dans les régions de conflit du monde pourraient rechercher la capacité nucléaire nous rappellent brusquement ce danger. Nous croyons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le meilleur instrument pour éviter le danger de la dissémination des armes nucléaires. Nous avons relevé avec satisfaction l'augmentation récente du nombre de parties au Traité. Nous nous réjouissons de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité, qui, nous l'espérons, contribuera au renforcement du régime de non-prolifération.

226. L'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises l'interdiction totale des essais ainsi qu'un traité sur les armes chimiques. Nous regrettons qu'en dépit de certains progrès ni l'un ni l'autre de ces objectifs importants n'aient été atteints. En dépit de ces déceptions, il y a lieu de se féliciter des mesures récentes prises en vue d'un traité sur les armes radiologiques.

227. Notre propre continent, l'Europe, semble être dangereusement proche d'une intensification supplémentaire des armements nucléaires et classiques. Il ne faut ménager aucun effort pour éviter ce danger. Ainsi, les entretiens de Vienne devraient être intensifiés. En outre, les initiatives récentes tendant à envisager le désarmement en Europe à l'échelle continentale doivent retenir l'attention plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

228. Les négociations, qu'elles soient régionales ou globales, devraient être d'urgence élargies pour y inclure les armes — notamment les armes nucléaires — qui n'entrent pas actuellement dans leur cadre. En tant que contribution à la solution des problèmes de limitation des armements en Europe, la Finlande a donné suite à la suggestion faite, en mai 1978, par le président Kekkonen en ce qui concerne un accord de contrôle des armements pour les pays scandinaves, conçu de façon à préserver la région nordique des spéculations stratégiques nucléaires.

229. En Europe, en dépit des incertitudes qui règnent dans de nombreux domaines, la communauté d'intérêts pour la sécurité et la coopération est restée, de façon générale, stable et équilibrée. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont le couronnement a été la signature de l'Acte final d'Helsinki¹⁵ par

les représentants de 35 Etats participants il y a plus de 4 ans, se maintient. L'intérêt croissant récemment porté par les Etats participant à la Conférence à l'édification de la confiance a attiré l'attention des gouvernements sur des facteurs plus urgents et plus directs de sécurité. Ces signes d'intérêt et de volonté politique, alliés aux efforts constants visant à la pleine application de l'Acte final d'Helsinki, nous donnent des raisons d'espérer tirer des résultats substantiels de la réunion qui se tiendra à Madrid en 1980.

230. L'avenir de l'Europe dans un monde changeant ne peut être fondé sur la politique de puissance ni sur l'armement permanent mais plutôt sur la tolérance de la diversité, la volonté de conciliation et celle de rechercher des solutions basées sur la coopération. Ce schéma, représenté par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ne peut peut-être pas constituer un modèle dans un contexte international plus large. Mais l'idée de base — une optique fondée sur l'indivisibilité de la sécurité et l'interdépendance mutuelle — reflète une tendance plus vaste dans la nature des relations internationales où la responsabilité est partagée et où l'intérêt commun est généralement reconnu. Cet esprit est également nécessaire aux Nations Unies.

231. Cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale a été précédée par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre. La Finlande, tout comme les membres du mouvement non aligné, est restée à l'écart de tous les blocs de puissance. Reconnaisant l'importance de ce mouvement dans les affaires mondiales, la Finlande assiste à ses réunions depuis 1964 en tant qu'invitée. Nous espérons maintenant que le mouvement non aligné, qui comprend l'immense majorité des Membres de l'ONU, continuera de jouer son rôle traditionnellement constructif dans cette organisation.

232. L'objectif des Nations Unies au Moyen-Orient vise à établir une paix juste et durable. Cela présuppose que tous les gouvernements et toutes les parties intéressées s'engagent à rechercher la paix dans la région. Le temps, de par lui-même, ne travaille pas en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Gouvernement finlandais avait exprimé l'espoir que le Traité de paix entre Israël et l'Egypte favoriserait la réalisation d'un règlement d'ensemble. Seul un tel règlement peut amener une paix juste et durable dans la région. La position de mon gouvernement, selon laquelle la solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient doit se baser sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, est bien connue et n'a pas varié. La solution exige en outre la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris de leur droit à l'autodétermination nationale. Les Palestiniens doivent être pleinement parties à tout règlement et pouvoir participer à sa négociation. Israël doit se retirer des territoires arabes occupés en 1967. De même, il est impératif que le droit d'Israël et de ses voisins à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues soit garanti.

233. Il est essentiel que toutes les parties au conflit fassent preuve d'un esprit d'accommodement et de modération et évitent des mesures qui compliqueraient encore davantage les efforts de paix. Le Gouvernement finlandais regrette notamment que le Gouvernement israélien ne respecte pas les résolutions de l'ONU pour ce qui est des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés.

234. Le cycle de violence au Sud du Liban met sérieusement en danger la sécurité de la population civile et gêne

¹⁵ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

la réalisation du mandat de la FINUL. Le Gouvernement finlandais appuie pleinement le rétablissement de l'autorité et de la souveraineté du Gouvernement libanais sur son territoire.

235. Alors que se poursuit la recherche de la paix, les forces des Nations Unies de maintien de la paix au Sud du Liban, sur les Hauteurs du Golan et à Chypre continuent de jouer un rôle inestimable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Leur présence, qui ne doit nullement remplacer le règlement pacifique de ces conflits, doit être pleinement utilisée par les parties en vue d'édifier la paix. Ces opérations imposent un lourd fardeau à l'Organisation et, notamment, aux pays qui fournissent des contingents. L'Assemblée générale, par conséquent, devrait tenir compte du besoin de renforcer davantage la capacité de maintien de la paix des Nations Unies. Cela aiderait aussi l'Organisation à répondre plus efficacement aux nouveaux besoins, en vue de mener à bien les opérations de maintien de la paix.

236. La situation en Afrique australe représente peut-être le défi le plus grave lancé à l'autorité et, en fait, à la crédibilité même des Nations Unies. La politique d'*apartheid* est au cœur des problèmes de cette région. L'Afrique du Sud est le seul pays où le racisme soit la philosophie officielle de l'Etat. Ces dernières semaines nous avons vu de nouveaux exemples — par exemple la création d'un nouveau bantoustan — de l'insolence avec laquelle le Gouvernement sud-africain continue d'appliquer cette doctrine au mépris de la condamnation universelle. Les violations systématiques des droits de l'homme en Afrique du Sud et les actes de violence armée contre des pays voisins sont inhérents à cette politique. Tant que cette politique existera, les Nations Unies n'auront d'autre solution que celle d'accroître la pression internationale contre l'Afrique du Sud. Les pays nordiques continueront de participer activement à ce travail.

237. Quant à la Finlande, elle garde toujours l'espoir qu'un règlement négocié, permettant le gouvernement par la majorité et une indépendance authentique en Namibie et au Zimbabwe, verra le jour. Il en est ainsi parce que, d'une part, nous sommes, d'une façon générale, convaincus que les conflits internationaux doivent être résolus de façon pacifique et parce que, d'autre part, nous croyons sincèrement que les négociations sont la méthode la meilleure et la plus réaliste de rechercher l'indépendance pour ces pays d'une façon que la communauté internationale puisse accepter. Il est manifeste que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Rhodésie doivent être maintenues en attendant que soit trouvée une solution internationalement acceptable.

238. C'est dans ce contexte que nous continuerons d'appuyer les efforts en cours visant à l'application du plan du Conseil de sécurité pour l'indépendance de la Namibie, et nous nous félicitons de l'initiative du Gouvernement de Sa Majesté, au Royaume-Uni, avalisée par les pays du Commonwealth, d'amener toutes les parties directement intéressées à la question rhodésienne à la Conférence constitutionnelle de la Rhodésie à Londres. Ces événements récents sont encourageants, mais en même temps il se peut très bien qu'il s'agisse de la dernière possibilité de parvenir à des solutions pacifiques. N'était-ce la patience et la souplesse démontrées par les Etats de première ligne et d'autres pays africains, il n'existerait aucune chance de cet ordre.

239. La Finlande, avec les autres pays nordiques, s'est déclarée prête à contribuer au processus de transition vers l'indépendance de la Namibie et de la Rhodésie. Et nous tiendrons parole.

240. Le Gouvernement finlandais est prêt à appuyer l'application internationale effective des droits de l'homme, sur la base de ses traditions nordiques de liberté, de solidarité et de justice. J'ai eu l'occasion de déclarer à cette tribune que mon gouvernement estime que les droits de l'homme sont une question importante pour la paix et les bonnes relations entre Etats. Cela s'applique à tous les droits de l'homme, aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels. Cela s'applique également au travail accompli, particulièrement en ce moment, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, en vue d'obtenir la réalisation des droits de l'homme pour les enfants qui sont les générations de l'avenir.

241. Le sort des réfugiés ne constitue qu'un aspect de la question générale des droits de l'homme, qui a été récemment au centre de l'attention en raison des événements au Sud-Est asiatique. Il est encourageant de relever que la communauté internationale a pu agir rapidement pour ce qui est des réfugiés et des personnes déplacées dans cette région, notamment à la suite de la Réunion de Genève de juillet dernier. Cela démontre que des mesures coordonnées peuvent être convenues à grande échelle et qu'elles peuvent déboucher sur des résultats concrets dans des domaines internationaux qui intéressent l'humanité.

242. Cependant, nous ne devons pas oublier que les seules solutions obtenues ont été partielles. Les dimensions totales du problème découlent du fait que 12 millions de réfugiés en Asie du Sud-Est, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine sont privés de leurs droits de l'homme fondamentaux. Leurs souffrances devraient rappeler constamment à tous les gouvernements qu'ils doivent participer aux programmes de secours immédiats et à la réalisation de solutions pacifiques dans les situations de crise politique qui peuvent susciter l'apparition de réfugiés.

243. Au seuil des années 80, la communauté internationale semble avoir accepté le fait que l'on ne peut revenir à l'ancien ordre économique qui a régné après la seconde guerre mondiale. Avec ses insuffisances évidentes, cet ordre avait au moins l'apparence d'être fondé sur une série de règles de base bien établies. Aujourd'hui, l'inflation rampante, la menace de la récession mondiale, les contradictions éclatantes entre gaspillage et misère montrent une seule direction. Les troubles actuels de l'économie mondiale doivent déboucher sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international reflétant ces nouvelles réalités économiques. Sinon, nous courons le risque de perdre le peu de contrôle que nous possédons peut-être encore sur l'économie internationale. Mais le nouvel ordre économique international doit également refléter des considérations à long terme, de grande importance, en particulier pour ce qui est de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles non renouvelables du monde et de la préservation de l'environnement de l'homme, qui sont les questions clefs de toute planification économique et sociale globale.

244. La communauté mondiale commence également à comprendre que la réalisation d'un tel ordre nouveau n'est pas possible sans les ajustements nécessaires aux schémas de production et de consommation de tous les pays. Il est

important de prendre conscience que ces ajustements inéluctables constituent un processus permanent. En Finlande, l'adaptation aux conditions fluides de l'économie internationale par des changements structurels de production demeure un élément essentiel de notre tradition économique, fondée sur une économie de marché. Tenant compte de cela, mon gouvernement garde l'esprit ouvert quant à la nouvelle situation où nos rapports avec les économies des pays du monde en développement occupent une place sans cesse croissante. Cependant, les efforts individuels des gouvernements ne sont guères utiles s'il n'existe pas une certaine unité entre nations du monde sur la direction générale et le but des changements de structure. Nous attendons que les négociations, sous les auspices du système des Nations Unies, fournissent à la communauté internationale les moyens de cette orientation.

245. Les propositions qui ont vu le jour à la suite de la dernière Conférence des pays non alignés, et qui ont été étudiées de plus près au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, représentent, à notre sens, une contribution utile à ce processus de négociations. Mon gouvernement a souligné à plusieurs reprises que les questions globales, telles que l'énergie, devraient dans toute la mesure possible faire l'objet de débats dans des instances mondiales. L'heure est venue de

forger des instruments de politique économique et sociale pour le reste du siècle. L'instrument principal des Nations Unies doit être, pour les années 80, la stratégie internationale du développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de toutes les initiatives qui visent sincèrement à établir un dialogue ouvert et universel sur les questions les plus urgentes et immédiates de l'économie mondiale, et qui permettent de tenir la promesse qui a été faite de mettre à la disposition de la communauté internationale une unité de but en matière économique.

246. La tâche la plus importante qui incombera aux Nations Unies au cours des années 80 sera la promotion de la détente et du désarmement et la réalisation d'un nouvel ordre économique international, conformément à des principes écologiques sains. Nous devons orienter notre action non seulement sur nous-mêmes, mais également sur les générations à venir.

247. Notre préoccupation principale devrait être celle de l'être humain en tant qu'individu, de son bien-être, de sa dignité et de la qualité de sa vie. En bref, nous avons pour tâche de mettre en œuvre les idéaux de la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 20.